



AVIS DE PUBLICITE



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**LA VILLE DE MAROMME ANNONCE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX
ENTRETIEN ET REMPLISSAGE DU TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE DU STADE PAUL
VAUQUELIN À MAROMME**

MARCHE DE TRAVAUX

PROCÉDURE DE PASSATION

Sans publicité ni mise en concurrence préalables

**Suivant article 6 du Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses
modifications du code de la commande publique suite aux assises du BTP**

**Date limite de remise des plis
Jeudi 13 juin 2024 À 12h00**

Identifiant du marché public : MPMPSPNMCP-2024-04

**Maître d'ouvrage :
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00**

OBJET : Travaux d'entretien et remplissage du terrain de foot synthétique du stade Paul Vauquelin à MAROMME

Personne responsable du marché : Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de MAROMME

Type de marché : Travaux

Mode : Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable

Code NUTS : FR232 Seine-Maritime

Lieux d'exécution de la prestation : Stade Paul VAUQUELIN à Maromme, Rue Ernest Danet, 76150 Maromme.

Durée : Une semaine (semaine 28)

Description de la prestation : Nettoyage de la surface, décompactage des granulés en caoutchouc, brossage des fibres du gazon, remplissage des granulés en caoutchouc

Code CVP principal : 45212290-5 - Réparation et entretien d'infrastructures sportives

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme : *Division en lots* : Non

Variantes : Sont refusées

Options : Non

Reconduction : Non

Sous-traitance : Les prestations ne peuvent pas être sous-traitées

Négociations : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier

Classement des bâtiments : Les bâtiments sont classés comme édifice ERP

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Date de prise d'effet de la prestation : À compter de la date de notification du contrat.

Exécution des prestations : À compter de la notification de l'ordre de service

Retenue de garantie : Prévues au contrat

Avance/Retenue de garantie : Le contrat ne prévoit pas le versement d'une avance.

Prix : Ferme, global et forfaitaire, le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et prestations.

Règlement des prestations : Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires

Modalité de paiement du marché : Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

| | |
|---|--|
| Révision des prix : | Les prix ne sont pas révisables |
| Délai de paiement : | Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur. |
| Financement : | Par la ville de Maromme |
| Contraintes : | Les travaux sont exécutés en UNE SEMAINE – S28 |
| Garantie de parfait achèvement : | Le délai de la garantie de parfait achèvement des travaux est de UN (1) an à compter de la date d'effet de la réception. |

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

A- Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Formulaire DC1

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

B- Capacité économique et financière

Formulaire DC2

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

C- Références professionnelles et capacité technique

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Liste de références des contrats similaires exécutés au cours des dernières années avec des collectivités, appuyée par des attestations de bonne exécution desdites collectivités.

Pièces justificatives à produire : Ensemble des pièces énumérées dans les documents du marché.

Marché réservé : Non

Attestation de visite obligatoire : Une attestation de visite est à fournir lors de la remise des offres.

Retrait de dossier : Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme <http://www.maromme.fr> (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

- Critères d'attribution :** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
- Renseignement :** Pour toutes questions ou échanges liés à la présente consultation, les candidats doivent les adresser au profil acheteur de la ville de Maromme <https://marchespublics.adm76.com>.
- Documents :** Voir le CCP-RC
- Offre :** Remise des offres le Jeudi 13 juin 2024 à 12h00 au plus tard.
- Langue utilisée dans l'offre/ la candidature : français
- Unité monétaire utilisée : l'euro.
- Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Modalité d'ouverture des offres : Commission d'ouverture des plis
- Critère de choix des offres :** L'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères énumérés dans les documents du marché.
- Dépôt des plis :** Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville de Maromme : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée).
- Nom des fichiers à envoyer :** Il est demandé à chaque candidat de simplifier la dénomination des documents de sa candidature et de son offre afin de permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.
- Elimination des candidats :** Les motifs d'élimination sont ceux prévus par les textes juridiques consacrés par l'Etat français, ainsi que ceux mentionnés dans les documents du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Transmission des plis :** Les plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat sur le profil d'acheteur de la ville de Maromme, celui-ci annule et remplace le pli précédent.
- Copie de sauvegarde :** Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde.
- Groupement d'entreprises :** Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée aux candidats.

Formats de fichiers : Les formats de fichiers acceptés sont : .ods ou .xls ; .pdf ; .exe ; .rtf ; .jpg

Signature électronique : L'acheteur exige une signature qualifiée correspondant à des niveaux de sécurité réglementaires.

L'acheteur préconise l'utilisation d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Marché périodique : Non

Fonds : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours : Instance chargée des procédures de recours/Obtention des renseignements :

Tribunal administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen Cedex 1
Tél : 02 35 58 35 00
Greffe.ta-rouen@juradm.fr

Date d'envoi à la publication ADM76 : Le mardi 14 mai 2024